

AU COMITÉ TECHNIQUE DU JEUDI 25 JUIN 2020

Ce compte rendu fait état des positions de vos représentants CGT pour chaque point à l'ordre du jour. Vos représentants CGT présents étaient : François Le Douarin, Sandrine Richel, Éric Kargès.

1) Approbation du compte rendu de la séance du Comité Technique du 7 mai 2020 (avis)

Nous signalons que la CGT s'était exprimée contre le retrait des jours de congés lié à la période de confinement et que si cela figurait bien dans le journal interne (Trait d'Union) cela n'apparaît pas dans le compte rendu de séance. Nous proposons que cette modification soit apportée au prochain compte rendu sous la forme d'un point additionnel, sans le reste du compte rendu, ce qui évitera d'alourdir le document.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.

2) Actualisation du tableau des effectifs de la Ville (avis)

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.

3) Actualisation du tableau des effectifs du CCAS (avis)

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.

4) Mise à disposition de service avec le Territoire Est Ensemble pour l'année 2020 (avis)

Nous sommes informés que la convention, qui est actualisée tous les ans, sera remise à plat en 2021 et qu'elle ne concernera plus les missions en rapport avec la ZAC parce que celle-ci sera clôturée. Faisant suite à notre remarque que la convention comportait une erreur sur le transfert des compétences concernant l'agent d'accueil du kiosque, il nous est confirmé que la remise à plat aura justement pour but de corriger ce type d'erreur.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.

5) Organisation du Pôle social et insertion (avis)

La réorganisation aura notamment pour effet de :

- redistribuer les missions liées au Fond Solidarité au Logement ;
- créer un poste handicap à plein-temps
- supprimer le poste de pré-accueil et créer deux postes agents d'accueil et d'instruction

Tous les postes seront ouverts après validations au CT.

Nous avons rencontré l'équipe qui s'est montrée globalement satisfaite du projet.

Nous avons observé que le poste d'accueil et d'instruction était désormais en catégorie C. Dans la mesure où une partie des missions correspondant à ce poste étaient jusqu'à

présent prises en charge par un poste de catégorie B, nous estimons que ce poste, en particulier, devra faire l'objet d'un bilan précis dans un an.

Nous avons noté un certain nombre de corrections qui doivent être reportées sur les fiches de poste.

Nous avons obtenu la confirmation que, dans l'hypothèse où les agentes du service seraient retenues sur les nouveaux postes, les salaires seraient maintenus à titre personnel. Bilan dans un an.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, sous réserve des demandes de corrections demandées, favorable pour la FSU.

6) Modification de l'expérimentation télétravail (avis)

La mise en place de l'expérimentation du télétravail a été initiée en début d'année. Quatorze agents s'étaient portés volontaires pour s'inscrire dans ce projet, à raison d'une journée par semaine pendant une année. Il était prévu que 2 agents par service au maximum y participent.

Le confinement est venu perturber cette expérimentation. Beaucoup d'agents ont été obligés d'assurer la continuité de service et pour certains cela s'est traduit par le travail à la maison, sur des ordinateurs. De 14 nous sommes passés à 54 agents travaillant à domicile et, pour certains, à au moins 100% de leur temps de travail.

Le DGS a qualifié cette situation exceptionnelle de « téléconfinement », qui doit être distinguée des conditions ordinaires et réglementées du télétravail. Nous le rejoignons dans cette analyse.

Un questionnaire a été envoyé aux 54 agents pour avoir leur retour sur cette expérience. La moitié seulement a répondu. Nous avons demandé que soient organisées des rencontres individuelles et collectives pour avoir un retour exhaustif des tous les collègues ayant participé à cette expérience exceptionnelle du « téléconfinement ».

L'employeur va mettre en place une nouvelle session d'expérimentation de télétravail à partir du mois de septembre. Ce groupe pourra être constitué de 35 agents, toujours à raison d'une journée par semaine, mais plus de 2 agents par service pourront y participer.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.

7) Plan canicule 2020 (avis)

Le nouveau plan canicule nous a été présenté. Plusieurs demandes de modifications avaient déjà été apportées en CHSCT.

Nous avons remarqué qu'aucune indication n'était mentionnée concernant le niveau 4 (alerte maximale) et qu'il n'y avait pas de plan communal de sauvegarde (PCS), permettant de décrire les préconisations en cas de déclenchement de niveau 4. Nous avons demandé que nous soit fourni le PCS afin de l'étudier.

Nous avons demandé comment serait envisagé la distribution d'eau pour les agents qui n'ont pas accès à un point d'eau. Il nous a été répondu que le responsable de service ferait le réassort et la distribution à ces agents.

Nous avons proposé que soit mis à la réflexion des collègues la proposition d'horaires suivants pour la propreté urbaine :

Une équipe de 7 h 00 à 14 h 00 ; une autre équipe de 7 h 30 à 14 h 30.

Nous faisons remarquer que, dans le cadre de la crise sanitaire, les collègues de ce service ont déjà été conduits à travailler en deux équipes différentes, sur des horaires proches de ceux que nous proposons : l'une à 7 h 00, l'autre à 8 h 00.

Un recensement a été fait sur la ville concernant les ventilateurs et les climatiseurs. Il est envisagé de faire un réassort de ces équipements. Nous avons signalé qu'il fallait porter une réflexion sur la bonne utilisation de ces équipements, notamment pour des raisons sanitaires (écart de températures trop important des climatiseurs et ventilation qui peut poser des problèmes dans la transmission des virus).

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.

8 Contrat d'apprentissage au service Urbanisme-Habitat (avis)

Il est proposé d'établir un contrat d'apprentissage, au service Urbanisme-Habitat, avec un étudiant en BTS sur les missions administratives correspondant au poste occupé par un agent actuellement en accident de travail. Le contrat couvrira, à partir de septembre, une période de deux ans à raison de 3 jours de présence par semaine.

Nous avons exprimé notre satisfaction d'accueillir un apprenti dans la collectivité et nous estimons que cela devrait être renouvelé sur d'autres secteurs que la filière administrative.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.

9) Bilan de la réorganisation du Pôle sénior (information)

Il nous est indiqué que le poste sur lequel reposait l'essentiel du projet de réorganisation n'avait pas pu être pourvu en raison du confinement, période pendant laquelle il était prévu d'organiser les entretiens.

Il nous est précisé que les locaux du pôle séniors sont en réfection afin de réorganiser les bureaux.

Nous constatons que le CHSCT n'a pas été informé de ces travaux. Nous demandons que toutes modifications des équipements, lesquelles peuvent entraîner des conséquences sur les conditions de travail, soient désormais signalés au CHSCT afin qu'il puisse émettre un avis comme le stipule la loi.

10) Bilan de la prévoyance (information)

La DRH nous signale que 242 agents ont souscrit un contrat auprès de la prévoyance.

Rappelons que la prévoyance couvre un risque sur le salaire en cas de fin de droit faisant suite à un arrêt maladie dépassant 90 jours.

Nous constatons que beaucoup d'agents ne semblent pas bien faire la différence entre la prévoyance et la mutuelle santé.

La CGT s'était mobilisée de longue date pour obtenir la prise en charge de ce risque par l'employeur. Le maire avait décidé de financer à 100% la couverture de base de la prévoyance.

Il nous a été rappelé que les titulaires peuvent souscrire sans limitation de délai de présence mais par contre, les contractuels doivent être embauchés depuis au moins 1 an.

Le contrat actuel arrive prochainement à terme et nous demandons que lors de la mise en concurrence, des garanties soient proposées pour éviter que les agents aient à subir le risque d'une rupture ponctuelle de traitement, entre la période de début de fin de droit et celle du déclenchement de la couverture par la prévoyance.

11) Points relatif à la prime « COVID » (information)

Ce point a été mis à l'ordre du jour à notre demande car nous avons envoyé un courrier au maire pour signaler que l'information concernant l'attribution de la prime avait évolué : lors du comité technique du 24 avril, il avait été indiqué que la prime serait

versée « aux agents mobilisés pendant la période d'état d'urgence sanitaire » (Compte rendu de CT du 24/04/2020). Pour nous, cela voulait dire qu'elle serait versée à tous les agents, y compris ceux placés en « téléconfinement ». Or l'information a évolué : dans le courrier postal transmis aux agents du 5 mai, il est écrit que seuls les « agents en contact avec le public » seraient concernés.

Le DGS nous a fourni les raisons pour lesquelles il lui semblait injuste que cette prime soit distribuée indistinctement à tout agent ayant travaillé pendant cette période, que ce soit sur le terrain, c'est-à-dire, en s'exposant aux risques, ou à domicile.

Nous n'avons pas voulu rentrer dans ce débat. Nous avons juste signalé que l'évolution du message posait un problème de cohérence.

Le syndicat CGT des territoriaux des Lilas vous souhaite à toutes et à tous de très bonnes vacances, amplement méritées !

Les documents transmis par l'employeur aux représentants du personnel, lors des Comités Techniques, sont consultables par tous les agents qui nous en font la demande. Pour cela, venez nous rencontrer au 82 bis, avenue Pasteur, pendant nos permanences, le jeudi après-midi à partir de 14 heures.

Attention, pendant l'été, les permanences du jeudi se tiendront uniquement les jours suivants :

jeudi 09 juillet

jeudi 23 juillet

jeudi 20 août

jeudi 27 août

Pour être plus fort ensemble, je me syndique à la CGT

Nom :

Prénom :

Service :

Téléphone :

Email :

À déposer dans la boîte aux lettres du syndicat au 82bis avenue Pasteur ou à remettre à un militant.